

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ECONOMIE – PAI – CESSION DE PARCELLES A LA SCI ARVI – ANNULATION DE LA PROCEDURE

ECONOMIE – PAI – CESSIION DE PARCELLES A LA SCI ARVI – ANNULATION DE LA PROCEDURE

- VU la délibération N°19 en date du 28 juin 2018 concernant la cession d'un terrain situé sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier à la SCI ARVI ;
- VU la délibération N°20 en date du 28 juin 2018 concernant l'approbation du CCCT relatif à la vente d'un terrain situé sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier à la SCI ARVI ;

Monsieur le Président explique que la SCI ARVI souhaitait acquérir un terrain d'une superficie de 2500m² environ sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier afin d'installer un ensemble de bureaux et atelier.

Suite au décès accidentel du PDG en juillet 2018, et après confirmation de la société de son intention de ne plus se porter acquéreur du terrain. Monsieur le Président propose de confirmer la disponibilité de cette parcelle pour de nouveaux acquéreurs.

Compte-tenu des éléments précédemment exposés, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'annuler les délibérations N°19 et N°20 du conseil communautaire du 28 Juin 2018 relatives au projet d'implantation de la SCI ARVI ;
- de confirmer la disponibilité de ce terrain aux porteurs de projets éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.